





## Télérèglement

### Le télérèglement pour vos contrats d'Épargne Retraite, comment ça marche ?

**Le principe est simple** : c'est la transmission, à votre banque d'un ordre de paiement.

Pour mettre en place le télérèglement DSN, il vous suffit de le paramétrer dans votre DSN. Le montant total de vos cotisations trimestrielles doit être intégré à la dernière DSN de chaque trimestre. Un mandat SEPA vous sera adressé, par mail, suite à votre premier télérèglement. Il sera valable pour tous les télérèglements suivants.

#### **Bon à savoir pour une bonne prise en compte de votre télérèglement DSN en Épargne :**

La régularisation de vos cotisations, réalisée après les dates butoirs fixées par les URSSAF, devra se faire par un moyen de paiement ordinaire (virement).

En cas de présence d'un montant négatif sur l'un des blocs 55 de votre DSN, votre déclaration de cotisations pour la période concernée sera rejetée et le télérèglement non prélevé.

### Comment paramétrer votre télérèglement ?

Retrouvez ci-dessous les blocs DSN essentiels qui vous permettront de paramétrer votre télérèglement en toute sérénité.

Libellé	Blocs DBS	Valeur à renseigner
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Prélèvement SEPA : 05
Code organisme	S21.G00.20.001	Reprendre le code organisme de votre fiche de paramétrage : P1030, ...
BIC	S21.G00.20.003	Vos références bancaires
IBAN	S21.G00.20.004	Vos références bancaires
Montant du versement	S21.G00.20.005	Montant total de la cotisation payée
Date de paiement	S21.G00.20.011	Date de prélèvement - correspond à la date à partir de laquelle vous souhaitez être prélevé

**N'hésitez pas à confier à votre expert-comptable, si vous en avez un, les droits pour configurer vos règlements de cotisation. Il est le mieux placé pour vous faciliter ces démarches.**

### Quels sont vos avantages ?



#### **Une gestion simplifiée**

Utiliser le télérèglement DSN, c'est limiter le risque d'écart entre votre paiement et votre déclaration de cotisations trimestrielle.



#### **Aucun délai**

Fini le chèque et les délais comptables : votre paiement s'effectue automatiquement.

### Besoin d'aide ?

Pour contrôler les données de votre paramétrage DSN, n'hésitez pas à utiliser l'outil mis à disposition par les fédérations des organismes complémentaires - téléchargement gratuit sur le site :

<http://www.dsn-fpoc.fr/>

**N'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs habituels en cas de question ou de difficulté.**

